



## TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE\*

Des médecins vous répondent  
24H/24-7J/7

*La mutuelle qui vous ressemble*

Santé - prévoyance - retraite - prévention

**V**otre contrat  
santé inclut\*  
désormais  
un service de  
consultation  
médicale à  
distance.

Vous et votre  
famille pouvez  
en profiter à tout  
moment, que vous  
soyez en France  
ou à l'étranger, en  
vacances ou en  
activité.

Le service de Téléconsultation médicale permet de **consulter un médecin par téléphone ou vidéo** lorsque vous avez un problème ou une question de santé et que votre médecin traitant n'est pas disponible, que vous êtes en déplacement ou que vous manquez de temps.

### Les avantages



Consultation par téléphone ou vidéo avec un médecin



Quel que soit l'endroit où se trouve l'adhérent en France ou à l'étranger



Pour nos adhérents\*



À tout moment, dès lors que vous ne pouvez pas joindre votre médecin traitant

### Un service simple à utiliser

- ❖ Une recommandation du médecin est délivrée et un traitement en vente libre conseillé.
- ❖ Une intervention rapide est jugée préférable. C'est une urgence : mise en relation avec le 15.
- ❖ Une prescription est nécessaire :
  - Transmission sécurisée d'une ordonnance à la pharmacie choisie par le patient
- ❖ Un examen physique s'impose : réorientation vers le médecin traitant ou un spécialiste (indication du délai et du type de spécialiste).

## TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE\*

Une réponse aux problèmes de santé

# MIEUX COMPRENDRE

## LE PARCOURS DE LA TÉLÉCONSULTATION

**1** **CONTACT : Par téléphone** en vérifiant avant l'éligibilité de mon contrat depuis mon espace adhérent. Ce service est accessible via votre ligne téléphonique dédiée en France et à l'étranger. Disponible 24h/24 et 7j/7.

**Ou la prise de rendez-vous peut s'effectuer directement sur le site Internet [www.bonjourdocteur.com](http://www.bonjourdocteur.com), simple et rapide !**

**2** **ACCUEIL INFIRMIER** : Un(e) infirmier(e) crée mon dossier.

**3** **CONSULTATION MÉDECIN** : Je parle avec un médecin, immédiatement ou sur rendez-vous.

**4** **ORDONNANCE** : Si le médecin me prescrit une ordonnance, il me l'envoie sur l'adresse email indiquée et je la télécharge avec un code de déverrouillage communiqué immédiatement par SMS.

### Diagnostic

Évaluation, lors du diagnostic à distance, des symptômes et du niveau de gravité.

### Expertise

Consultation médicale avec des médecins formés pour répondre aux appels des patients.

### Disponibilité

Une consultation médicale quand les circonstances ne permettent pas de voir son médecin traitant.

### Suivi

Transmission d'un rapport, **avec l'accord du patient**, au médecin traitant qui reste au cœur de la relation.



## Au-delà de la téléconsultation de médecine générale



### ORIENTATION ET TÉLÉCONSULTATION SPÉCIALISTES

- ◀ Si le médecin le juge nécessaire, **je peux être orienté vers un médecin spécialiste**
- ◀ **Organisation du rendez-vous téléphonique avec un médecin spécialiste** : dermatologie, gynécologie, ORL, cardiologie, rhumatologie, gastroentérologie

### PRÉVENTION ET BIEN-ÊTRE

- ◀ Organisation des rendez-vous téléphoniques avec **diététiciens et psychologues**

# Toutes les solutions pour rester en contact

*mutuelles du soleil*



**En agence**, liste sur Mutuellesdusoleil.fr



Sur le **site Mutuellesdusoleil.fr**



Par **téléphone au 04 91 12 40 00** et les **lignes directes des agences** disponibles sur Mutuellesdusoleil.fr



Via **l'appli mobile** Mutuelles du Soleil disponible sur



(pour les adhérents en contrat santé)

Sur les **réseaux sociaux**



<https://www.facebook.com/mutuellesdusoleil/>



<https://www.linkedin.com/company/mutuelles-du-soleil/>

**Et pour être encore plus proche de VOUS...**

**Un espace adhérent dédié à votre contrat santé**, entièrement privé et personnalisé, est accessible depuis la page d'accueil sur Mutuellesdusoleil.fr, cadre « Votre espace privé » !



\*Rendez-vous sur votre espace adhérent pour vérifier l'éligibilité de votre contrat à ce service. L'entretien est protégé par le secret médical. Avec l'accord du patient, un compte-rendu est envoyé au médecin traitant, qui reste au centre du parcours de soins. Si nécessaire, une ordonnance peut être transmise au pharmacien choisi par le patient et avec son accord, partout dans l'Union Européenne. Si une situation d'urgence est détectée, le patient est orienté vers un service d'urgence. La Téléconsultation AXA Assistance est un service conforme au décret n°2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télé-médecine. Le service est autorisé par la CNIL et les données sont hébergées en France auprès d'un hébergeur agréé et sont conservées 20 ans. La Téléconsultation AXA Assistance ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés. Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré.